



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 18/07/2018

Votre annonce n°**18-8041** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.
La DILA en qualité d'éditeur officiel se réserve le droit, si nécessaire, de vous la retourner pour compléments ou précisions.
Dans ce cas vous en serez averti immédiatement par voie de messagerie.

Sous cette réserve, la Direction de l'information légale et administrative s'engage à diffuser cette annonce dans les plus brefs délais.



M1 - Formulaire Avis de marché

Aperçu de l'annonce

Avis de marché

Département(s) de publication : **89**
Annonce No **18-8041**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sens.
Correspondant : ville de Sens, 100, rue de la République Cs70809 89100 Sens
Cedextél. : 03-86-95-67-37télécopieur : 03-86-95-67-56courriel : marchespublics@grand-senonais.fr adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.e-bourgogne.fr>.

Objet du marché : acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques municipales, prestations annexes et maintenance.

Caractéristiques principales :

le présent marché porte sur l'acquisition, le support et l'assistance dans la mise en œuvre d'une solution SIGB, pour la ré-informatisation des bibliothèques de la Ville de Sens, la reprise des données, la formation des agents concernés ainsi que la maintenance du logiciel

Refus des variantes.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : - Sur les fonds propres de la collectivité

- imputations budgétaires : 2051 - 6156
- le marché est conclu à prix forfaitaires tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement
- paiement par mandat administratif
- délai global de paiement : 30 jours
- prix ferme pour la Tranche Ferme, révisable pour la Tranche Optionnelle dans les conditions prévues au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Conformément à l'article 48 III du Décret no 2016-360 relatif aux marchés publics " une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public ".

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 17 août 2018, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS1812.

Renseignements complémentaires : marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et de l'article 77 relatif aux tranches optionnelles.

La tranche ferme prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification du marché pour prendre fin à l'issue de la période de garantie. L'Exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à la notification, par le pouvoir adjudicateur, d'un ordre de service d'affermissement de la tranche considérée dans le délai maximal de 3 mois avant la fin de la période de garantie. En cas d'affermissement, les prestations de maintenance et de support de la solution, objets de la tranche optionnelle, débuteront dès la fin de la période de garantie pour une durée d'un an.

Cette période pourra être reconduite, par tacite reconduction deux fois, à compter de la date anniversaire de ladite tranche, pour une durée d'un an chacune.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction tacite.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours.

En cas de non affermissement, aucune indemnité ne sera versée au titulaire.

Critères de sélection des candidatures : les pièces à produire pour la candidature sont :

Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- la déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Le cas échéant, il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés au 3° de l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- la déclaration relative au casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux 1° a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisé.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des 3 dernières années ;
- déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché ;
- présentation d'une liste des principaux services de même nature que ceux du marché, effectués au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (au minimum 3).

Après la remise des offres, les trois soumissionnaires les mieux classées seront amenés à faire une démonstration de leur solution. La démonstration portera sur la prise en main de la solution et l'enchaînement des actes de saisie de la solution qui ne s'apparentera en aucune manière à une négociation. Aucune modification d'offre ne sera acceptée durant et à l'issue de cette phase d'audition.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de la phase de démonstration.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : par télécopie ou mail. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre dans un délai maximal de 48 heures.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, dans le cas où une offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par l'administration. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, l'offre pourra être rejetée.

procédure de recours

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;
- recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : tribunal administratif de dijon - 22 rue d'assas B.P. 61616 - 21016 dijon

Cet avis est consultable sur le site Internet de la Ville de Sens www.ville-sens.fr.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site : <https://marches.e-bourgogne.fr> en recherche avancée sous la référence Mas1812.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

seule la transmission des plis par voie électronique est autorisée.

Ainsi, chaque soumissionnaire devra adresser son offre par voie électronique sur la plate-forme Territoires Numériques à l'adresse suivante :

<https://marches.e-bourgogne.fr>

Par précaution, une copie dite de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique ou sur support papier et être adressée par le candidat dans les délais impartis pour la remise des candidatures/offres selon les modalités d'envoi sous pli cacheté cité ci-dessous en y précisant l'objet du marché et " copie de sauvegarde ".

-Soit, par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Sens
Service de la Commande Publique
Cs70809
100 rue de la République
89100 Sens

-Soit, par dépôt en main propre, le pli doit être remis contre récépissé de dépôt à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais - 21 boulevard du 14 Juillet à Sens - aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30, faute de quoi votre proposition sera refusée.

Attention : Si vous faites appel à une société de transport ou coursier, assurez-vous :

- d'une part, qu'ils respectent les horaires imposés dans le présent règlement,
- d'autre part, que votre offre soit remise exclusivement à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais - 21 boulevard du 14 Juillet à Sens faute de quoi votre proposition sera refusée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 juillet 2018.

Mots descripteurs : Logiciel.

Éléments non publiés**Éléments de facturation :**

Numéro du service exécutant : 323

Numéro d'engagement juridique : MA180038

Classe de profil : Commune

Siret : 21890387000010

Libellé de la facture : Ville de Sens 100 rue de la république CS 70809 89108 Sens Cedex

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 17 août 2018

Objet de l'avis : Acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques municipales, prestations annexes et maintenance

Nom de l'organisme : Ville de Sens

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

[Imprimer](#) [Retour](#)

ACCR3471337



> Informations légales